

APPEL À CONTRIBUTIONS EN VUE D'UNE ANALYSE D'IMPACT

INTITULE DE L'INITIATIVE	Initiative européenne sur la résilience climatique et la gestion des risques
DG CHEF DE FILE (UNITE RESPONSABLE)	Direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) – Unité E1: Préparation et adaptation
TYPE PROBABLE D'INITIATIVE	Mesures législatives et non législatives
CALENDRIER INDICATIF	T4/2026
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Adaptation au changement climatique

A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

Contexte politique

Conformément aux [orientations politiques](#) de la présidente de la Commission, l'initiative européenne sur la résilience climatique et la gestion des risques définira un cadre et un plan d'action complets pour soutenir les pays de l'UE, notamment en matière de préparation et de planification, et garantira des évaluations régulières des risques fondées sur des données scientifiques. Cette initiative répond aux demandes du [Parlement européen](#) et du [Conseil](#), aux recommandations de la [Cour des comptes européenne](#) et du [conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique](#), ainsi qu'aux résultats de l'[évaluation européenne des risques climatiques](#). Le [rapport du président Niinistö](#) indique qu'il est crucial de garantir la résilience climatique dans l'ensemble de l'économie, de la société et des infrastructures pour préserver les fonctions sociétales essentielles.

Cette initiative est un élément clé qui s'inscrit dans un programme plus large visant à renforcer la prospérité, la sécurité et la compétitivité de l'Europe. Il fonctionnera en synergie avec les dispositions relatives à la résilience climatique et à la préparation des actions suivantes:

- [Boussole pour la compétitivité](#)
- [Stratégie pour une union de la préparation](#)
- [Vision pour l'agriculture et l'alimentation](#)
- [Communication de la Commission relative au prochain cadre financier pluriannuel](#)
- [Pacte pour une industrie propre](#)
- [Stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau](#)
- [Pacte européen pour l'Océan](#)
- [Plan d'action pour un continent de l'IA](#)

Menée par le commissaire Hoekstra, comme décrit dans sa [lettre de mission](#), l'initiative s'appuiera sur la [stratégie de l'UE en matière d'adaptation de 2021](#), les dispositions en matière d'adaptation de la [loi européenne sur le climat de 2021](#), le [règlement de 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat](#) et le [rapport de 2024 relatif à son évaluation](#), la [communication de la Commission sur la gestion des risques climatiques](#) et sur les progrès accomplis dans le cadre de la [mission de l'UE sur l'adaptation](#).

Problème que l'initiative vise à résoudre

L'Europe est de plus en plus confrontée à des pertes, destructions et coûts importants en raison d'incidences et de risques liés au climat, notamment des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, des sécheresses et de fortes précipitations. Tous ces phénomènes touchent à la fois les populations urbaines et rurales.

L'[évaluation européenne des risques climatiques](#) a permis de recenser 36 risques clés et a montré comment ceux-ci peuvent interagir pour provoquer des problèmes systémiques touchant l'environnement

bâti et les infrastructures, les systèmes alimentaires, la santé humaine, l'économie et les finances publiques, les écosystèmes et l'eau, qui sous-tendent tous la vie et l'économie. Elle a également permis de constater que l'Europe n'était pas suffisamment préparée, certains risques se situant déjà à des niveaux critiques.

L'UE comme ses États membres doivent donc renforcer leur aptitude à se préparer aux risques climatiques et à y faire face efficacement¹.

Toutefois, une combinaison d'obstacles continue d'entraver fortement cette préparation, notamment:

- des obstacles comportementaux (par exemple, préjugés cognitifs, vision à court terme, sensibilisation aux risques et perception de ceux-ci, déni et mésinformation);
- des obstacles financiers et des défaillances du marché (par exemple, manque de financement, signaux de prix ne reflétant pas les coûts sociaux réels des risques climatiques croissants, dispersion des incitations, aléa moral et parasitisme);
- des obstacles institutionnels (par exemple, faible gouvernance, politiques incohérentes ou inadéquates, dynamique du pouvoir, intérêts particuliers, groupes vulnérables n'étant pas suffisamment entendus, cycles électoraux courts, cloisonnements et éparpillement des responsabilités);
- des obstacles réglementaires (par exemple, réglementations ou lois inadéquates ou contradictoires, obligation légale existante de progresser en matière de résilience et d'adaptation non accompagnée de dispositions visant à faciliter sa mise en œuvre, dispositions relatives à l'information du public concernant les risques); ainsi que
- des obstacles liés aux connaissances et à l'information (par exemple, compréhension limitée des incidences du changement climatique, vulnérabilités et options d'adaptation, accès limité aux données sur les incidences actuelles, algorithmes des réseaux sociaux).

Pour surmonter ces obstacles, une intervention politique forte et globale s'impose de toute urgence.

Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)

Base juridique

La base juridique prévue se fonde sur l'article 192, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. D'autres bases juridiques peuvent être envisagées, en fonction des retours d'information reçus et des conclusions de l'analyse d'impact.

Nécessité pratique d'une action de l'Union

Les incidences et les risques climatiques touchent déjà l'ensemble du territoire de l'UE, et ils ne cessent de croître. Pour y faire face, toutes les parties prenantes aux niveaux européen, national, régional et local doivent travailler ensemble de manière efficace et synergique.

De nombreux effets et risques liés au changement climatique sont partagés entre les pays de l'UE. Les bassins hydrographiques, les réseaux énergétiques, les réseaux de transport, les chaînes d'approvisionnement, les écosystèmes, les marchés et les sociétés dépassent les frontières nationales. Les incidences négatives des inondations, des incendies de forêt, des tempêtes ou des vagues de chaleur peuvent ainsi facilement se propager d'un pays à l'autre. Une action de l'UE est donc essentielle pour renforcer et compléter les initiatives nationales, régionales et locales, qui pourraient également permettre d'éclairer les activités internationales en temps utile.

¹ Communication de la Commission intitulée «Gestion des risques climatiques - protection des personnes et de la prospérité». COM(2024) 91 final.

En outre, les aléas climatiques touchent de nombreux domaines d'action relevant de la compétence partagée ou de la compétence exclusive de l'UE. En conséquence, les risques climatiques menacent les responsabilités et les objectifs centraux de l'UE, tels que la sécurité, la justice et la protection sociales, la cohésion économique et territoriale, la santé publique, la sécurité alimentaire, le bon fonctionnement du marché intérieur et la protection de l'environnement. Il est donc nécessaire de prendre des mesures fortes en faveur de la résilience et de la préparation au changement climatique dans toutes les politiques sectorielles pertinentes de l'UE.

Enfin, depuis 1992, l'UE s'est engagée au niveau international à conclure des accords mondiaux sur le changement climatique. Il s'agit notamment de la nécessité de poursuivre les progrès vers la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation au titre de l'article 7 de l'accord de Paris.

Des initiatives au niveau de l'UE sont donc indispensables pour faciliter l'action coordonnée, efficiente, efficace et transformatrice qui est nécessaire pour relever le défi du changement climatique.

B. Objectifs et options

Si rien n'est fait, la fréquence et la gravité croissantes des effets du changement climatique entraîneraient une augmentation des dommages, des pertes et des coûts. L'UE serait aussi privée des avantages qui découlent de l'amélioration de la résilience et de la préparation au changement climatique. Ensemble, ces pertes et coûts, ainsi que les avantages perdus, compromettraient directement la réalisation des objectifs fondamentaux de l'UE.

Le principal objectif de l'initiative est donc d'établir une approche de l'UE plus ambitieuse, plus globale et plus cohérente en matière de résilience et de préparation au changement climatique, couvrant les différents États membres et le niveau de l'UE dans son ensemble. Elle tiendra pleinement compte des principes de proportionnalité et de subsidiarité. Elle examinera également la nécessité d'une simplification, par exemple en réduisant l'effort administratif pour suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation au changement climatique et pour en rendre compte.

L'initiative devrait comprendre à la fois des mesures non législatives et législatives. Les avantages et les inconvénients des différentes options stratégiques — des règles juridiquement contraignantes aux instruments économiques et aux outils d'information — seront évalués de manière transparente dans le cadre de l'analyse d'impact.

L'initiative visera à faire en sorte que tous les investissements vulnérables aux effets du changement climatique soient conçus pour faire face aux risques climatiques qui pourraient se concrétiser au cours de leur durée de vie («résilience dès la conception»). Elle favorisera la bonne gouvernance en matière de résilience au changement climatique en utilisant des scénarios de référence communs en matière de climat, des évaluations des risques plus harmonisées, une planification et une mise en œuvre améliorées, ainsi qu'un suivi, des rapports et une évaluation plus efficaces. Elle visera à améliorer l'utilisation des financements et à consolider et simplifier les obligations juridiques existantes (telles que la loi européenne sur le climat et le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat).

En outre, elle s'efforcera également de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans tous les secteurs concernés. Elle favorisera aussi les possibilités commerciales pour les PME et autres, en renforçant le potentiel d'innovation et de création de nouvelles réserves de projets et de nouveaux marchés de produits et de services résilients face au changement climatique.

Enfin, elle encouragera l'utilisation des données satellitaires et *in situ*, de l'intelligence artificielle et des outils, services et applications (numériques et autres) pour l'évaluation des risques climatiques, la planification, la mise en œuvre, le suivi, les rapports et l'évaluation.

C. Incidences probables

En améliorant la préparation à la résilience au changement climatique, l'initiative renforcera la compétitivité, la sécurité et la prospérité de l'Europe et protégera la santé et le bien-être de tous les Européens, générant ainsi des effets économiques, sociaux et environnementaux positifs.

Elle rendra les sociétés dans tous les pays de l'UE plus informées et plus résilientes, leur permettant de mieux se préparer au changement climatique et aux risques qu'il comporte, ce qui aura des incidences positives ou des incidences négatives réduites pour toutes les parties prenantes.

L'initiative promouvra l'approche «Une seule santé» et une «résilience juste», respectant les droits fondamentaux et l'égalité, et reconnaissant également les différences territoriales en matière de risques et d'incidences climatiques entre les pays de l'UE et leurs régions.

En outre, elle ouvrira de nouvelles perspectives commerciales, stimulera l'innovation, renforcera la compétitivité et contribuera à la création de nouveaux marchés de produits et de services résilients au changement climatique, tels que les technologies de l'eau, les solutions agricoles régénératives, les cultures résistantes à la chaleur et à la sécheresse, l'assurance contre les risques climatiques, l'utilisation de données spatiales, d'outils de modélisation des risques et de matériaux de construction résilients au changement climatique. Cela permet de positionner l'Europe en tant que chef de file mondial en matière de résilience au changement climatique.

L'initiative contribuera positivement non seulement à l'objectif de développement durable (ODD) 13 relatif à l'action pour le climat, mais aussi à plusieurs autres ODD, en soutenant la prospérité et la sécurité dans le cadre des politiques sectorielles.

D. Amélioration de la réglementation

Analyse d'impact

La préparation de l'initiative suivra les lignes directrices pour une meilleure réglementation. Elle sera étayée par une analyse d'impact, avec le soutien analytique d'un contractant externe. Celle-ci devrait être publiée au cours du quatrième trimestre de 2026.

Stratégie de consultation

La stratégie de consultation vise à sensibiliser les parties prenantes et le grand public à l'initiative, à recueillir leurs points de vue et leurs positions et à obtenir des informations pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes de manière efficace et utile.

Elle comprend un appel à contributions de quatre semaines et une consultation publique ouverte en ligne de douze semaines (tous deux publiés sur le portail [«Donnez votre avis»](#)), des entretiens ciblés avec les parties prenantes concernées (y compris les PME et les secteurs vulnérables) et les services compétents de la Commission, et éventuellement un ou plusieurs [panels de citoyens européens](#) ainsi que des réunions de groupes de réflexion avec les parties prenantes. En outre, elle sollicitera un retour d'information auprès du groupe de travail sur l'adaptation du comité des changements climatiques dans le cadre de réunions thématiques spécifiques.

Les éléments probants recueillis dans le cadre de la consultation seront enregistrés et analysés et alimenteront ensuite l'analyse d'impact. L'appel à contributions et les documents de consultation publique ouverte seront publiés dans les 24 langues de l'UE, ce qui permettra aux parties prenantes de fournir un retour d'information dans n'importe laquelle de ces langues. En outre, la [page d'actualité](#) de la DG CLIMA fournira un lien vers la consultation.

La Commission mettra régulièrement à jour son site web et diffusera des informations par l'intermédiaire de ses canaux en ligne et réseaux sociaux, ainsi que les bulletins d'information de [Climate-ADAPT](#) et de [l'Observatoire européen du climat et de la santé](#). Les informations seront également partagées lors de conférences, d'ateliers, d'autres manifestations et réunions, avec des informations actualisées pour le groupe de travail sur l'adaptation du comité des changements climatiques et par des actions de sensibilisation ciblées auprès des médias.

Raisons de la consultation

Dans l'ensemble, le processus de consultation prévu vise à sensibiliser toutes les parties prenantes au développement de l'initiative, à soutenir leur compréhension de sa pertinence et de son importance et à encourager leur participation active à l'appel à contributions, à la consultation publique ouverte et à d'autres activités.

Plus précisément, la consultation vise à combler les lacunes en matière de connaissances et de données probantes dans des domaines tels que l'évaluation des risques climatiques et l'information du public à leur égard, les cadres et normes réglementaires, la gouvernance et la surveillance, les mesures d'incitation et de contrôle de l'application, les cadres financiers, la coopération et la cohérence transfrontières, les engagements et contributions en matière de politique sectorielle, l'engagement et la participation des parties prenantes, les tendances socio-économiques émergentes et l'innovation technologique.

Public cible

L'ensemble des particuliers, des acteurs et des organisations sont invités à contribuer au présent appel à contributions et à répondre à la consultation publique.

Les parties prenantes les plus susceptibles d'être intéressées par cette initiative sont les suivantes:

- les organisations internationales;
- les institutions européennes;
- les gouvernements nationaux et les autorités publiques;
- les autorités et organismes publics régionaux et locaux;
- le secteur privé;
- les groupes d'intérêt et groupes non gouvernementaux;
- les organismes universitaires et de recherche;
- les communautés touchées par les incidences climatiques et/ou exposées à des risques climatiques émergents.